Livret d'accueil

des écoles de Pechabou

École maternelle
Le Petit Prince

École élémentaire
Saint Exupéry

École maternelle *Le Petit Prince*

Madame Perrine Deleris (directrice)
Chemin de la Castagnère – 31320 Pechabou
05 61 27 50 46 – ce.0312075m@ac-toulouse.fr

L'école maternelle accueille les enfants à partir de trois ans. L'équipe éducative est constituée de quatre enseignants·es aidés·es de trois ATSEM (personnel communal spécialisé dans l'accueil de la petite enfance).

Inscription

Pour toute première inscription à l'école de Pechabou, il convient de renseigner la fiche de première inscription et de la transmettre à la mairie.

Vous devez ensuite finaliser votre démarche en remplissant le dossier d'inscription pour l'année en cours sur la plateforme Mon espace famille.

Horaires de l'école maternelle
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30
Mercredi
- de 9 h à 11 h, puis APC (accueil pédagogique complémentaire, soutien scolaire),
- de 11 h à 12 h (par petits groupes d'enfants),
- de 11 h à 12 h 30, une garderie est assurée.

Photo de CDC sur Unsplash

École élémentaire *Saint Exupéry*

Madame Céline Bontemps (directrice)
31 avenue d'Occitanie – 31320 Pechabou
05 61 81 60 96 – ce.0310730a@ac-toulouse.fr

L'école élémentaire accueille les enfants à partir de six ans.
L'équipe éducative est constituée de sept enseignants·es.

Inscription

Pour une première inscription à l'école de Pechabou ou en cas d'installation sur la commune, vous devez vous signaler en mairie (en prenant rendez-vous avec le service population) afin de compléter une fiche de première inscription.

Vous devez ensuite finaliser votre démarche en remplissant le dossier d'inscription pour l'année en cours sur la plateforme Mon espace famille.

Horaires de l'école élémentaire
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.
Mercredi
- de 9 h à 11 h, puis APC (activités pédagogiques complémentaires, soutien scolaire),
- de 11 h à 12 h (par petits groupes d'enfants),
- de 11 h à 12 h 30, une garderie est assurée.

AdobeStock-95260823

Aménagement des temps scolaires et périscolaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 30 8 h 50	7 h 30 8 h 50	7 h 30 8 h 50	7 h 30 8 h 50	7 h 30 8 h 50
8 h 50 12 h	8 h 50 12 h	8 h 50 12 h	8 h 50 12 h	8 h 50 12 h
Cantine 12 h 13 h 50	Cantine 12 h 13 h 50	Cantine (voir p. 8) 12 h 18 h 30	Cantine 12 h 13 h 50	Cantine 12 h 13 h 50
14 h 16 h 30	14 h 16 h 30		14 h 16 h 30	14 h 16 h 30
16 h 30 18 h 30	16 h 30 18 h 30		16 h 30 18 h 30	16 h 30 18 h 30

ALAÉ

Écoles

ALSH

AdobeStock-588816203

ALAÉ

Madame Amélie Lemasson (coordinatrice)
29 avenue d'Occitanie – 31320 Pechabou
05 34 43 78 81– enfance-pechabou@lecgs.org

L'ALAÉ (accueil de loisirs associé à l'école) est une structure d'encadrement dont la mission principale est de permettre à l'enfant de trouver les conditions nécessaires à son épanouissement. La gestion de l'ALAÉ est assurée par un prestataire extérieur, Loisirs Éducation et Citoyenneté (LÉC), pour le compte de la commune. L'encadrement est assuré par des animateurs professionnels auxquels s'ajoute le personnel municipal. **L'enfant qui mange à la cantine doit obligatoirement s'inscrire à l'ALAÉ.**

Les jours d'école, l'ALAÉ prend en charge les enfants, l'accueil se déroule en trois temps : le temps du matin de 7 h 30 à 8 h 50, à la pause du midi de 12 h à 13 h 50 et le temps du soir de 16 h 30 à 18 h 30

Inscription

Le dossier d'inscription est à retrouver sur le lien suivant et à transmettre au LÉC.

Le lien pour le paiement des factures.

Tarifs

Tranches du quotient	Séquence du matin	Séquence du midi	Séquence du soir	Coût de la journée
0-499	0,345 €	1,22 €	0,52 €	2 085 €
500-699	0,405 €	1,46 €	0,60 €	2 465 €
700-999	0,435 €	1,62 €	0,68 €	2 735 €
1000-1299	0,495 €	1,76 €	0,74 €	2 995 €
1300-1499	0,54 €	2 €	0,82 €	3,36 €
1500-1999	0,615 €	2,22 €	0,92 €	3 755 €
2000 et +	0,69 €	2,44 €	1,02 €	4,15 €
Hors Pechabou	0,75 €	2,72 €	1,12 €	4,59 €

Fonctionnement de la cantine

À Pechabou, les repas sont confectionnés dans les cuisines du service commun de restauration du Sicoval. Ils sont préparés dans une cuisine centrale, puis livrés dans chaque commune adhérente. Le service est assuré par le personnel communal et le personnel du prestataire d'animation périscolaire. Les repas sont servis à table pour les enfants de la maternelle et sous forme de self pour ceux de l'école élémentaire.

Les menus du mois sont affichés dans les écoles et disponibles en ligne.

Il est à noter qu'un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être mis en place pour les élèves ayant une allergie alimentaire. Se renseigner auprès des directrices d'écoles.

Inscription

L'inscription s'effectue via la plateforme Mon espace famille mise à disposition des parents.

En cas d'absence ponctuelle

Les modifications (inscription supplémentaire ou annulation des repas) sont effectuées **uniquement par les parents** via la plateforme Mon espace famille.

Les demandes doivent obligatoirement respecter les délais suivants :
- › jeudi 15 h pour le lundi suivant
- › vendredi 15 h pour le mardi suivant
- › lundi 15 h pour le jeudi suivant
- › mardi 15 h pour le vendredi suivant

La procédure étant informatisée, ces délais sont impératifs.

Tarifs

Les tarifs du repas scolaire sont fixés par délibération du conseil municipal.

Tranche quotient familial	Tarif repas maternelle	Tarif repas élémentaire
0 à 299	0,75 €	0,80 €
300 à 499	0,85 €	0,90 €
500 à 699	0,95 €	1,00 €
700 à 999	3,00 €	3,10 €
1 000 à 1 299	3,30 €	3,40 €
1 300 à 1 499	3,60 €	3,70 €
1 500 à 1 999	4,00 €	4,10 €
2 000 et +	4,40 €	4,50 €
Panier-repas	1,80 €	
Repas adulte	5,20 €	

Pour bénéficier du tarif adapté à votre situation familiale, vous devez impérativement déposer dans votre espace personnel sur la plateforme Mon espace famille, l'attestation de quotient familial (QF) délivrée par la CAF. En l'absence de l'attestation CAF le tarif correspondant à la dernière tranche de QF (2 000 et +) sera appliqué.

Pour tout changement de situation en cours d'année, l'attestation devra être déposée sur la plateforme Mon espace famille, il n'y a pas d'effet rétroactif, le changement prend effet à réception de la nouvelle attestation de la CAF.

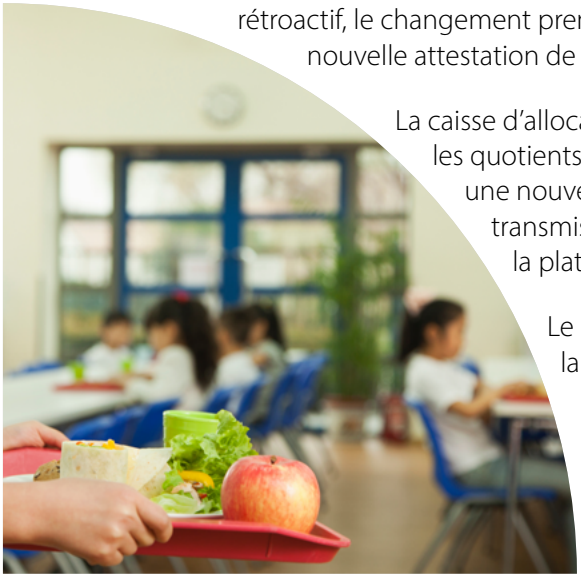

La caisse d'allocation familiale (CAF) révisant les quotients familiaux en début d'année, une nouvelle attestation devra être transmise, au plus tard en février, sur la plateforme Mon espace famille.

Le réglement s'effectuera sur la pateforme.

AdobeStock-55856603

Transports scolaires

Les transports scolaires sont assurés et financés par le conseil départemental. Pour toute demande de renseignements, merci de contacter directement le conseil départemental.

Inscription

Elle s'effectue directement sur le site du conseil départemental.

La mairie organise et finance l'accompagnement des enfants de maternelle, qui ont moins de six ans, durant le transport scolaire. Comme stipulé dans le règlement intérieur, le matin, **l'agent accompagnateur n'est responsable des enfants qu'après leur montée dans le bus et ne peut en aucun cas se voir confier un enfant avant l'arrivée du bus**.

De même, lors de la descente du bus, les élèves qui ont été remis aux parents ou à la personne désignée **ne sont plus sous la responsabilité de l'agent accompagnateur**.

AdobeStock-223538877

Arrêts desservis

Parcours scolaires

Tous les parcours des transports scolaires sont regroupés sur ce document.

Contacts

École maternelle Le Petit Prince
Madame Perrine Deleris
› 05 61 27 50 46
› ce.0312075m@ac-toulouse.fr

École élémentaire Saint Exupéry
Madame Céline Bontemps
› 05 61 81 60 96
› ce.0310730a@ac-toulouse.fr

ALAÉ
Madame Amélie Lemasson
› 05 34 43 78 81
› enfance-pechabou@lecgs.org

Mairie
› 05 61 81 76 33
› servicepopulation@mairie-pechabou.fr
› mairie@marie-pechabou.fr

commune de
Pechabou

Sous réserve de modification, document non contractuel. Photo de couverture : AdobeStock–84473072